



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 23 Septembre 2015

Date de la convocation 16 Septembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - BRIGNAC
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : Mme REVERTE Françoise BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.BERNARDI Olivier à Mme REVERTE Françoise, Mme BENARD Bénédicte à M.REVEL Claude, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.RIGAUD Christian à M. ALEIX Bertrand,</p>

Objet : Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) des bâtiments intercommunaux – Validation

Monsieur VIALA informe les membres du conseil communautaire que l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, prévoit la mise en place d'un outil, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), donnant la possibilité de prolonger, au delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des ERP.

Il précise que cet agenda doit comporter une analyse des actions nécessaires pour que les établissements répondent aux exigences d'accessibilité ainsi qu'un programme et un calendrier de réalisation de ces travaux sur une période de 3 à 9 ans selon les caractéristiques du patrimoine. Cet AD 'AP doit être déposé en Préfecture au plus tard le 27 septembre 2015 pour approbation.

La Communauté de communes du Clermontais, soumise à ces dispositions en sa qualité de propriétaire de 19 bâtiments, s'est engagée dans la démarche en faisant appel au bureau d'étude QUALICONSULT qui a ainsi procédé à l'inventaire et analyse du niveau d'accessibilité des bâtiments ouverts au public.

Présenté aux membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité le 10 septembre dernier, cet Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des bâtiments intercommunaux ouverts au public, présente le descriptif des bâtiments, le phasage annuel et le coût des travaux à réaliser sur une période de 6 ans, pour un montant total de travaux de 304 716,00 euros TTC (voir pièce annexe).

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des bâtiments intercommunaux ouverts au public tel que présenté en pièces annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150924-2015-09-23-05-DE
Date de télétransmission : 25/09/2015
Date de réception préfecture : 25/09/2015